

Coronavirus : les services de solidarité maintenus

Publié le 18.03.2020

Depuis le 16 mars, la Ville a activé son Plan de continuité des activités (PCA), passé au niveau maximal dès le lendemain des annonces du Président de la République. Seuls les services publics jugés essentiels sont maintenus, dont ceux de la solidarité.

Les accueils téléphoniques et par mail des services de la solidarité sont maintenus, les accueils physiques ne sont plus ouverts au public, sauf mention contraire dans cet article. Seuls les services essentiels sont maintenus, selon les modalités décrites dans cet article. A noter que la Ville a mis en place [un partenariat avec la Croix-Rouge](https://www.saint-herblain.fr/Actualites/Solidarites/La-Croix-Rouge-et-la-Ville-main-dans-la-main) (<https://www.saint-herblain.fr/Actualites/Solidarites/La-Croix-Rouge-et-la-Ville-main-dans-la-main>) pour la livraison de denrées, produits d'hygiène et médicaments auprès des personnes isolées et fragiles. Si une prestation n'est pas mentionnée ci-dessous, c'est qu'elle n'est plus assurée.

Action sociale

Les accompagnements par les travailleurs sociaux de la Ville, notamment pour les personnes nécessitant une aide financière d'urgence, la remise du courrier des personnes sans domicile fixe et pour l'évaluation des situations sociales urgentes, sont maintenus.

Des **permanences téléphoniques** sont assurées par des travailleurs sociaux de la Ville, au 02 28 25 27 95 :

- le lundi, de 14h à 16h ;
- le mercredi, de 14h à 16h.

En dehors de ces permanences, les usagers sont invités à joindre le service à l'adresse mail : action.sociale@saint-herblain.fr (<mailto:action.sociale@saint-herblain.fr>)

Une **permanence physique** est organisée à l'Hôtel de Ville les vendredis de 10h à 12h pour (et seulement pour) :

- les remises de courrier des personnes domiciliées au CCAS ;
- les remises d'aides financières en urgence, et uniquement celles déjà validées au téléphone lors des permanences par un travailleur social.

Les maraudes sociales auprès de personnes les plus vulnérables (sans domicile fixe...) continuent de fonctionner.

Personnes âgées

- **CLIC** : une permanence téléphonique avec un travailleur social du Centre local d'information et de coordination (CLIC) est assurée tous les matins, de 9h à 12h. Celle-ci est accessible au : 02 28 25 27 86.

En dehors de ces permanences, les usagers sont invités à laisser un message avec leur nom et coordonnées, ainsi que le motif de votre appel. Le service est également joignable à l'adresse mail : clicseniors@saint-herblain.fr (<mailto:clicseniors@saint-herblain.fr>)

- **Prestations seniors** : une permanence téléphonique est assurée pour toute question relative au portage de repas à domicile et la téléassistance, tous les matins, de 9h à 12h. Celle-ci est joignable au : 02 28 25 27 78.

En dehors de ces permanences, les usagers sont invités à laisser un message avec leur nom et coordonnées, ainsi que le motif de votre appel. Le service est également joignable à l'adresse mail : personnes.agees@saint-herblain.fr (<mailto:personnes.agees@saint-herblain.fr>)

- **Service de soins infirmiers à domicile** : le service continue à fonctionner. Vous pouvez le contacter au 02 28 25 27 83 et laisser vos noms et coordonnées, ainsi que le motif de votre appel. Le service est également joignable à l'adresse mail : ssiad@saint-herblain.fr (<mailto:ssiad@saint-herblain.fr>)

Enfance et familles

Pour la petite enfance, des permanences téléphoniques sont accessibles chaque jour de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 au 02 28 25 26 27.

De même pour le RAM (sauf mardi après-midi), joignable au 02 28 25 27 91.

Le service est également joignable par mail :

- service Petite enfance : petite.enfance@saint-herblain.fr (<mailto:petite.enfance@saint-herblain.fr>)
- Relai assistantes maternelles : ram@saint-herblain.fr (<mailto:ram@saint-herblain.fr>)